

Bulletin municipal

PARUTION 23 NOVEMBRE 2017

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NO 378-17

AVIS EST DONNÉ QUE:

- 1- Que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017, le conseil municipal de Desbiens a adopté un projet de règlement sous le numéro 378-17 ayant pour objet d'ajouter un plan de zonage sectoriel et de modifier divers articles du règlement de zonage numéro 292-05 en vigueur.
- 2- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 12 décembre 2017, à 17h00** à la salle du conseil municipal. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, il y aura explication du projet de règlement et les conséquences de son adoption.
- 3- Le projet peut être consulté au bureau de la Ville aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Desbiens, ce 23 novembre 2017.

Marie-Ève Roy, directrice générale



NOUVELLEMENT EN POSTE CHARGÉE DE PROJETS

La Ville de Desbiens tient à souhaiter la bienvenue à madame Catherine Doucet qui a été engagée à titre de chargée de projets.

Sous contrat d'un an, madame Doucet travaillera exclusivement sur l'organisation du forum sur le chanvre industriel (juillet 2018) et du tournoi mondial de pétanque masculin (septembre 2018).

Madame Doucet est un élément clé dans ces projets et nous sommes fiers de la compter dans notre équipe pour la prochaine année.

Pour joindre madame Doucet, vous pouvez communiquer à la réception au 418 346-5571, poste 0 ou par courriel au cdoucet@ville.desbiens.qc.ca.



RESPONSABLES DE PATINOIRE RECHERCHÉS

La Ville de Desbiens est à la recherche de personnes **responsables** et **fiables** pour s'occuper de la patinoire.

Appotez votre c.v. à la réception de l'hôtel de ville **avant le 15 décembre 2017**. Horaire à discuter.

Pour information : 418 346-5571, poste 0.



CHANGEMENT IMPORTANT DANS LA PROCÉDURE DE DÉNEIGEMENT

La Ville de Desbiens tient à vous informer que lors de tempête, le déneigement débutera à 4h00am.

Cette procédure permettra de dégager les rues plus facilement et plus rapidement avant les heures de grande circulation.

De plus, une première tournée de déneigement sera effectuée avant la fin de l'interdiction de stationner dans les rues (7h).

Nous demandons tout de même votre collaboration pour ne pas stationner vos véhicules dans les rues lors de la journée afin de permettre aux véhicules de déneigement de circuler.



STATIONNEMENT INTERDIT DANS LES RUES

Nous vous rappelons que les stationnements de nuit sur la rue Hébert et les autres rues de la municipalité sont **interdits de 23h00 à 7h00**, pendant la période hivernale, afin de faciliter le déblaiement des rues.

La Ville de Desbiens se réserve le droit de faire remorquer tous les véhicules stationnés dans les rues entre 23h-7h, et ce, au frais du propriétaire.

Nous vous demandons votre collaboration afin de ne pas stationner vos véhicules dans les rues **les jours de neige et les lendemains**. La machinerie pour l'enlèvement de la neige ne peut circuler et le déneigement est très difficile et plus long.

Merci de votre compréhension!



INTERDICTION DE METTRE LA NEIGE DANS LES RUES

Conformément au règlement 1001-07, le fait de jeter ou de déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, eaux et cours d'eau municipaux, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé, constitue une nuisance et est prohibé.



BOUCHES D'INCENDIE

Conformément au règlement 1010-10, il est interdit de déposer de la neige ou de la glace sur une bouche d'incendie ou dans son espace de dégagement. Un espace libre d'un (1) mètre doit être maintenu autour des bouches d'incendie pour ne pas nuire à leur utilisation.

ZONE EXTRÊME
Resta Lounge

Un jour Noël

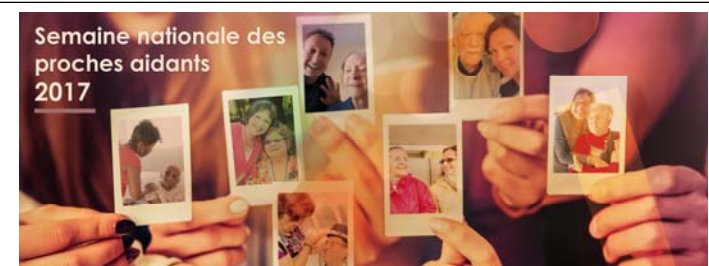
Brunch Spectacle

Dimanches
3 - 10 - 17 - 24 Décembre

Souper Spectacle

Vendredis
1 - 8 Décembre

Amour-Santé-Prospérité



Semaine nationale des proches aidants 2017

CONFÉRENCE PROCHES AIDANTS D'AINÉS

Prends soin de toi pour prendre soin de l'autre

DATE : 5 décembre 2017 à 13h30
 LIEU : Bibliothèque de Desbiens
 1058, rue Marcellin
 COÛT : Gratuit pour tous
 Inscription par téléphone : (418) 346-5462 ou (418) 346-5739

La conférence est donnée par M. Steeve Côté (conseiller aux proches aidants d'ainés) de l'Association l'Appui du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

On vous attend en grand nombre!

RAPPEL – HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Lundi: 13h00 à 16h00
 Mercredi: 18h00 à 20h30
 Pour information: 418 346-5739



CHANGEMENT DE LA PILE - DÉTECTEUR DE FUMÉE ET DE CO2

Le service incendie de Desbiens vous rappelle de changer vos piles dans vos détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone.



URGENT - HOMME/FEMME D'ENTRETIEN - URGENT

Le Restaurant Zone Extrême est à la recherche d'un(e) concierge pour 15 à 30 heures/semaine.

Appotez votre C.V. à la réception de l'hôtel de ville. Salaire et horaire à discuter.

Pour information : 418 346-5571, poste 2808 (Janic)

ATTENTION!
NOUVEL HORAIRE POUR LES ÉCOCENTRES EN HIVER

MRC DU DOMAINE-DU-ROY

SAINT-FÉLICIEN ET ROBERVAL

Ouverts 7 jours sur 7 de 12 h à 16 h

SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES

Ouvert mercredi, samedi et dimanche de 12 h à 16 h

MRC LAC-SAINT-JEAN-EST

ALMA ET HÉBERTVILLE

Ouverts 7 jours sur 7 de 12 h à 16 h

SAINT-LUDGER-DE-MILOT

Fermé à partir du 5 novembre

MRC MARIA-CHAPDELAINE

DOLBEAU-MISTASSINI

Ouvert 7 jours sur 7 de 12 h à 16 h

NORMANDIN

Ouvert jeudi, vendredi, samedi et dimanche de 12 h à 16 h

Prendre note que les écocentres seront fermés le samedi matin et ouvriront à 12 h.

HORAIRE DES CÉLÉBRATIONS FABRIQUE DE DESBIENS

DATE	HRS	CÉLÉBRATIONS
17 décembre	9h	Célébration du pardon
24 décembre	21h	Célébration de Noël
31 décembre	9h	Célébration du Jour de l'an
1 ^{er} janvier 2018	9h	Célébration du Jour de l'an

Pour connaître l'horaire des célébrations des autres paroisses, veuillez communiquer avec madame Lorraine Fortin au 418 346-5383.



CAMPAGNE DE FINANCEMENT ÉCOLE SAINT-GÉRARD DE DESBIENS

FRAIS DE TRANSPORT DES ACTIVITÉS POUR LES ÉLÈVES DU PRIMAIRE

Suite au succès de la campagne de financement pour l'achat d'un module de jeux extérieur à l'école, l'Organisme de Participation des Parents (OPP) de l'école profite de cet élan de générosité pour continuer le ramassage des consignes au Marché M. Bolduc.

Les sous amassés serviront à payer, en totalité ou en partie, le transport des élèves lors des activités. Ceci permettra de diminuer les coûts demandés aux parents des élèves.

Nous vous encourageons donc d'apporter vos consignes vides au Marché M. Bolduc en mentionnant que c'est pour l'école.

Pour information ou cueillette à domicile (quantité minimale), veuillez contacter madame Tania Côté, présidente de l'OPP au 581-817-0057.

Merci de votre générosité!